



Evolution de la grippe A/H1N1 en Belgique : rapport hebdomadaire

Aujourd'hui, le Commissariat interministériel Influenza publie une nouvelle estimation du nombre de cas de grippe A/H1N1 dans notre pays, sur base de l'enregistrement réalisé par le réseau des médecins vigies. Sur un total de 7787 consultations de patients se présentant avec un état grippal chez leur médecin, l'extrapolation a livré 746 nouveaux cas de grippe A/H1N1 pour la semaine passée.

L'enregistrement effectué par les médecins vigies n'indique donc pas une augmentation significative du nombre de cas dans notre pays en comparaison avec les chiffres de la semaine dernière. Ce résultat n'indique pas encore non plus une forte circulation du virus. Les échantillons réalisés par les hôpitaux confirment cette tendance et la mortalité est normale pour cette époque de l'année.

Depuis le déclenchement de la pandémie A/H1N1 fin avril, 2353 personnes ont été contaminées dans notre pays. Une personne est décédée des complications de la grippe.

Les médecins vigies, dont les patients constituent un échantillon représentatif de la population belge, collectent systématiquement les informations concernant toutes les personnes qui se présentent avec des symptômes grippaux lors des consultations. Au total, 180 médecins généralistes travaillent, sur base volontaire, à la collecte de ces données.

En comparant le nombre de patients présentant des symptômes grippaux avec le nombre total de consultations sur une semaine, une extrapolation du nombre de cas de grippe A/H1N1 dans notre pays peut être élaborée, le nombre des échantillons de cas confirmés étant compris dans le calcul. Cette méthode permet de donner une tendance de la propagation du virus dans la population mais ne donne pas un chiffre exact des cas de la grippe pandémique. Une certaine marge d'erreur est propre à cette extrapolation.

Pour rappel, les médecins généralistes ne prélèvent plus d'échantillons pour analyse auprès de patients présentant des symptômes grippaux, afin de déterminer s'ils ont la grippe A/H1N1. Chaque médecin soigne ses patients au cas par cas, en fonction des symptômes présentés et selon les traitements habituels pour la grippe saisonnière. Les médecins peuvent continuer de distribuer gratuitement des médicaments antiviraux provenant des stocks des autorités pour les patients appartenant à un groupe à risque.

Le graphique en annexe décrit l'évolution du nombre de syndromes grippaux par 100 000 habitants.